

JOURNAL DU LOT

Paraissant les lardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 — 11 — 20

CAHORS : A. LAYDU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laydu.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

| Arrivées à CAHORS | | Départs de CAHORS | | Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--------------|-----------------------------|-----------------------------|---|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|---|----------------------------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|--|-----------------------------|--|--|---|--|--|--|
| | | | | LIBOS | | VILLENEUVE-SUR-LOT | | AGEN | | BERGERAC | | BORDEAUX | | PÉRIGUEUX | | PARIS | | | | | | | |
| 10 h. 25 ^m matin. | 5 h. 1 soir. | 6 h. 35 ^m matin. | 12 h. 55 ^m soir. | 8 h. 42 ^m matin. | 2 h. 37 ^m soir. | 9 h. 22 ^m matin. | 3 h. 52 ^m soir. | 9 h. 40 ^m matin. | 4 h. 18 ^m soir. | 12 h. 19 ^m matin. | 5 h. 17 ^m soir. | 4 h. 7 ^m matin. | 8 h. 40 ^m soir. | 12 h. 38 ^m matin. | 5 h. 45 ^m soir. | 11 h. 45 ^m soir. | 4 h. 39 ^m matin. | | | | | | |
| 10 h. 27 ^m » | » | 5 h. 45 ^m » | » | 7 h. 40 ^m » | » | 9 h. 27 ^m » | » | 9 h. 55 ^m » | » | — | — | 4 h. 44 ^m matin. | 11 h. 7 ^m » | » | 2 h. 30 ^m soir. | » | » | | | | | | |
| Train de marchandises régulier : | | | | Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. | | | | Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir. | | | | Train de foire : | | | | Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. | | | | Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin. | | | |

Cahors, le 27 Avril

Le résultat du second tour de scrutin pour les élections municipales, ne diffère

Presque partout, ce sont des candidats publicains qui ont été élus. Ça et là quelques candidats du parti conservateur l'ont emporté, grâce à des influences personnelles et à des circonstances locales ; mais le nombre de ces élus est trop peu considérable pour qu'il faille s'en occuper.

En somme, rien n'est changé par les scrutins de dimanche à la composition des conseils municipaux. On ne peut constater nulle part un déplacement de majorité, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche.

Ces scrutins ont présenté, cependant, un caractère exceptionnel : le chiffre des non-votants a été plus élevé que dans la moyenne des élections antérieures. On a beaucoup disserté à ce sujet, et les partis se sont emparés de ce fait du nombre considérable des abstentions pour en tirer des conclusions excessives.

Les journaux de l'opposition prétendent que le peu d'empressement apporté par les électeurs à aller voter, soit dimanche dernier, soit le dimanche précédent, sont la preuve que le pays se désintéresse de la République et que son indifférence d'aujourd'hui est le présage de son hostilité de demain.

Mais il est trop facile, en vérité, de dissiper les illusions des réactionnaires entêtés.

Il suffit de leur demander pourquoi, si le pays revient à eux, comme ils le prétendent, leurs candidats continuent à rester sur le carreau.

Seraient-ce donc leurs propres amis qui, d'aller voter ? C'est peu probable, on en conviendra, et, si la quantité des abstentions constitue la seule raison d'espérer qu'aient les réactionnaires, ils peuvent prendre patience.

La première élection où se trouvera engagé un sérieux intérêt politique, leur fera bien voir que le délaissement du scrutin dans les élections du 16 et du 23 avril, tient à de tout autre cause qu'à un retour du pays vers les idées rétrogrades.

Les socialistes ont remporté quelques succès à Roanne, à Alais, entr'autres. Mais presque partout l'intervention des collectivistes aussi bien que des ultra-radicaux, n'a été qu'un élément de division et un agent dissolvant. Dans la Côte-d'Or, trois chefs-lieux de canton sur une douzaine, ont vu passer des réactionnaires, grâce à l'action du socialisme intransigeant.

Comme toujours, après leurs candidats, les organes réactionnaires portent à leur actif comme un triomphe sur la République l'élection des candidats intransigeants et c'est là une punition pour ces derniers.

Ce serait une leçon, si l'amour-propre pouvait céder chez eux à l'intérêt du pays et de la République. Mais, nous le répétons, la journée de dimanche nous paraît à première

vue, meilleure que celle du dimanche précédent. L'attention du public est éveillée et il est certain que l'on travaille à secouer la torpeur qui commençait à gagner les masses électorales.

Informations

AGITATION AU QUARTIER LATIN.

Le quartier latin a été en proie dans la nuit de dimanche à lundi, à une violente agitation causée par les hostilités qui régnoient depuis longtemps entre les étudiants fréquentant le bal Bullier, et les gens aux mœurs inavouables qui vivent aux dépens des femmes de mauvaise vie de la rive gauche.

Un cabaret du boulevard St-Michel, dans lequel les étudiants avaient vu se réfugier quelques-uns de ces individus, a été littéralement mis à sac ; des bandes d'étudiants ont été, à plusieurs reprises, dispersées par les agents ; des arrestations ont eu lieu ; les abords de la préfecture de police ont été envahis aux cris de « Camescasse ! Camescasse ! », sur l'air des *Lampions*, et pour rétablir l'ordre, les brigades centrales ont dû intervenir.

Paris, 25 avril.

Aux élections municipales de Roubaix, le canton Est a élu le Frère Emèterre, de la Doctrine chrétienne, et M. Reboux, directeur du *Journal de Roubaix*.

Le bruit que M. Grévy serait gravement indisposé est inexact.

Le Conseil des ministres, dans la matinée, s'est occupé du projet de mer intérieure en Afri-

que. On nommera, probablement, jeudi, la commission chargée d'examiner la possibilité et les moyens d'exécution.

Il s'est aussi entretenu des dispositions du projet éventuel sur les conseils cantonaux et continuera à étudier cette question.

Le ministre de l'intérieur a communiqué le prochain mouvement administratif.

Le ministre de la Guerre a annoncé son prochain départ pour visiter quelques établissements militaires.

La commission du projet de loi sur le recrutement de l'armée s'est réunie à deux heures, sous la présidence de M. Gambetta. Seize membres étaient présents.

Constantinople, 25 avril.

La Porte dément formellement le bruit relatif à l'envoi d'un commissaire turc en Egypte.

Munich, 22 avril.

Un officier français a été arrêté pendant qu'il cherchait à se procurer des documents militaires importants.

Le *Gaulois* publie la dépêche suivante :
Montluçon, 24 avril.

« Un immense incendie vient de se déclarer dans notre ville. Il a pris naissance dans le bâtiment servant à la fabrication de produits chimiques appartenant à la Compagnie de St-Gobain, Chanoy et Cirey, et menace de s'étendre à la construction où se fabriquent les belles glaces qui ont fait la réputation de cette Société.

Le spectacle est terrifiant ; les flammes, activées par le vent, montent à une énorme hauteur.

La troupe, les pompiers, les gendarmes, accompagnés d'une foule considérable, sont sur

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(62) du 27 Avril 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Hubert se tut.

Les paroles du berger et le ton dont elles avaient été prononcées avaient produit sur lui l'effet d'une douche glacée.

Mais se ravisant aussitôt, il dit :

— Venez ! descendons ; je lui causerai, et je verrai bien si je me suis trompé ou non.

— Un moment, jeune homme, reprit le vieillard de son ton primitif de bienveillante bonté. Les jeunes filles là-bas sont en train de choisir les dons de la perche. Si vous vous montrez, on saura que c'est vous qui avez offert le tableau. Laissez de préférence au hasard le droit de le placer et de désigner celle à la main de laquelle vous aurez à sauter par dessus le feu de la Saint-Jean ! Prenons un détour pour nous y rendre !

— Soit, répondit Hubert, je consens à suivre votre conseil, bien que chaque minute qui me sépare d'elle me semble une éternité. Soyez donc sûr d'une chose, c'est que je ne veux pas être arrêté longtemps. Mon impatience est extrême !

Ils se dirigèrent donc tous deux à gravir la col-

line jusqu'au sommet, afin d'arriver au milieu des groupes de la fête.

Le berger se tut, attendant sans doute l'explication des singulières paroles prononcées il y avait un moment par le jeune homme ; mais celui-ci gardait le silence.

Il voulait d'abord revoir la jeune fille et savoir s'il devait ou non confier au vieillard son aventure de la veille.

Cependant une grande animation régnait sur l'emplacement de la fête.

Les jeunes gens de Zettingen et des environs avaient sans doute l'habitude de donner le mot aux jeunes filles qu'ils préféraient, car il se présentait souvent qu'une jeune fille choisit autre chose que ce qu'avait donné celui qui était notoirement le préféré de son cœur.

Quelquefois cependant le hasard réunissait les couples les plus disproportionnés, ce qui était un sujet de réjouissance des plus vives pour toute l'assistance.

Aucune d'elles, cette fois, n'avait failli à la consigne, et toutes prenaient ce qu'elles savaient que leur amoureux y avait mis.

Toutes avaient admiré et peut-être aussi désiré le beau paysage, mais aucune n'avait osé le prendre.

— Qui donc peut bien l'avoir offert ? se disait-on.

A coup sûr, ce n'était aucun des gars du village, et, pour cette raison, aucune des jeunes filles n'en voulait.

Les deux jeunes filles que Hubert avait vues s'étaient également approchées ; elles aussi ve-

naient admirer le beau tableau.

Mais l'effet que cette vue parut produire sur elles fut bien différent.

Tandis que la petite Catherine se répandait en exclamations naïves sur le beau paysage, si ressemblant, si bien peint, l'autre, la plus grande, que Grates avait tout à l'heure appelée du nom d'Ammi, contemplant l'esquisse et demeurait muette de surprise et de ravissement ; mais elle ne prononça point un mot.

Les deux jeunes filles paraissaient connues et elles semblaient fort estimées de tout le monde.

Aussitôt en effet qu'on les eût aperçues, on se mit à crier :

— Que Catherine tire aussi son présent ! Le fiancé est caché au haut de la perche, au milieu des bouquets, et pourrait bien descendre !

— Ammi aussi doit tenter la fortune !... Qu'on fasse place devant la perche de la Saint-Jean ! Une !... s'écria un gros gars joufflu, littéralement perdu sous les bouquets et les rubans dont il était couronné et qui était l'organisateur de la fête. C'est le tour de mademoiselle Catherine et de son amie !... Deux !... et !... et !...

La fraîche figure de la jeune Catherine devint rayonnante et elle chercha des yeux le présent qu'elle choisirait.

Il y avait encore beaucoup de choses à la perche ; des cadeaux éclatants, brillants, d'autres imperceptibles, plus discrets, cachés au fond de la verdure.

L'organisateur de la Saint-Jean se tenait à côté de la perche, comptant les trois coups traditionnels pendant lesquels seulement chaque

jeune fille avait le droit de chercher.

Déjà, de tous côtés, pleuvaient sur la pauvre Catherine des quolibets naïfs, parce qu'elle ne trouvait point le cadeau du bien-aimé, et l'organisateur allait prononcer le fatal troisième coup, qui donnait le tour à un autre.

Mais la petite crut avoir trouvé ce qu'elle cherchait, car elle se dirigea vivement vers le mâât et sans hésiter elle plongea son bras au fond d'un bouquet de verdure et en tira un cœur en papier doré que traversait une rose.

En même temps elle poussa un cri : dans la rapidité de son mouvement, elle avait rencontré une épine qui lui avait piqué le bras.

Trois !... A la suivante !... cria alors le maître de la cérémonie.

Et de tous côtés un cri de joie retentit : c'était le tour d'Ammi et les paysans dansaient beaucoup.

Au même instant apparut au milieu du groupe, et se dirigeant vers Catherine, un jeune homme qui jusque-là s'était tenu aussi soigneusement caché que sa fleur !

La jeune fille le repoussa en souriant.

— Vois-tu, lui dit-elle, je me suis piqué le bras en cherchant ton bouquet et tu n'en vaux, ma foi ! pas la peine.

(1 suivre).

les lieux du sinistre.

« Les pertes peuvent déjà être évaluées à 2 millions environ.

« Des détonations formidables éclatent à chaque instant, on craint une explosion. Plusieurs soldats sont blessés. »

Paris, 26 avril.

Dans la commission du recrutement, sur quinze présents, dix sont partisans du service de trois ans, deux sont opposés et deux autres sont hésitants.

M. Gambetta a prononcé un discours, demandant que les contingents soient incorporés en entier, à l'exception des soutiens de famille, afin de faciliter le recrutement des sous-officiers.

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE.

Par ordre du parquet, M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, a procédé dimanche matin, à l'exhumation du corps de l'ingénieur Giffard, mort récemment.

L'autopsie a été faite, dans la journée, à la morgue, par le professeur Brouardel.

Le corps a été transporté de nouveau, dans l'après-midi, au cimetière.

La question qui se rattache à cette affaire est trop délicate, trop grave, pour que nous en parlions plus longuement avant d'avoir réuni tous

Nous y reviendrons.

* * *

Toutes sortes de bruits circulent sur la mort de M. Henri Giffard. On comprendra que la justice étant saisie de cette mystérieuse affaire, nous nous abstenions de les reproduire.

Nous croyons devoir garder une grande réserve jusqu'à ce que l'enquête judiciaire nous ait éclairé plus complètement.

On ne sait encore si on doit attribuer la mort de M. Giffard à un crime ou à un suicide. Mais ce qui paraît certain c'est que la cause n'en est pas naturelle et c'est sur les instigations de la famille que l'exhumation a eu lieu.

M. Giffard a été retrouvé inanimé dans son cabinet de travail. Il était assis sur un siège avec un sachet pendu à son cou.

Après de lui se trouvait un fauteuil sur lequel était posé un flacon vide.

On suppose que M. Giffard, qui souffrait beaucoup d'une maladie d'intestins, s'était anesthésié avec du chloroforme pour se procurer un peu de soulagement, et qu'il avait commis l'imprudence d'en aspirer une dose trop forte.

Certaines circonstances se sont produites depuis, qui ont attiré l'attention du parquet et que les magistrats sont en train d'éclaircir.

Citons notamment la surprise que la famille a éprouvée en ne trouvant, dans le secrétaire du défunt, que la somme de quatre mille francs alors qu'il était de notoriété, parmi tous ceux qui l'approchaient, que son habitude était d'avoir constamment sous la main une somme bien supérieure à celle retrouvée.

Le nouveau mandement du cardinal Guibert dit que les parents qui envoient leurs enfants dans les écoles laïques doivent veiller attentivement.

« Aucun péril ne menace la foi des enfants. Les abus de l'application de la loi peuvent seuls entraîner ce péril. Mais s'il existe, les parents devront employer tous les moyens pour le faire cesser. Ils devront même retirer leurs enfants. »

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La taxe officielle du pain et de la viande a été affichée en ville et dans toutes les boucheries et boulangeries.

La taxe est affichée, c'est très-bien ; mais est-elle exécutée ? Non.

Nous recevons de nombreuses plaintes à ce sujet. Les ménagères qui osent invoquer la taxe sont... habillées de la belle manière et risquent fort de s'en retourner le panier vide, si elles ne cèdent aux exigences de MM. les bouchers.

Jusques à quand cela durera-t-il ?

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur.

Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour signaler des faits vraiment scandaleux :

Lundi soir, une rixe des plus violentes mettait en émoi les habitants du quartier du Pont-Neuf.

Sept à huit individus étaient en train de se vautrer dans la boue avec accompagnement de coups de poing, de coups de pied et de cris qui ont tenu en éveil tout le voisinage pendant plus d'une heure. Où donc étaient les agents de police ?

Hier soir, la même scène se reproduisit rue des Petites-Bougeries.

Il deviendra bientôt impossible de dormir à Cahors. Il n'est que temps d'organiser un service de police sérieux. Nous avons un bon Commissaire de police, parait-il, mais cela ne suffit pas.

Nous croyons pouvoir annoncer qu'un projet de réorganisation de la police municipale est en ce moment à l'étude.

Trente condamnations ont été prononcées par le tribunal de simple police dans son audience du 25 courant, savoir :

- 1 Pour bris de pierre tumulaire.
- 3 Pour embarras de la voie publique.
- 5 Pour filles soumises.
- 3 Pour ivresse.
- 2 Pour allure trop rapide de chevaux dans la ville.

1 Contre un boucher pour transport de viande non recouverte, deux jours de prison (récidive).

5 Police du roulage.

6 Pour vagation de chiens dans le square.

1 Pour défaut d'éclairage de matériaux.

1 Pour jet de corps durs.

Conseil de révision.

| | | |
|------------|--|-------|
| Lundi, | 8 mai à St-Germain hôtel-de-ville | 2 h. |
| Mardi, | 9 — à Payrac | — |
| Mercredi, | 10 — à Salviac | 1 h. |
| Jeudi, | 11 — à Gourdon, | — |
| Vendredi, | 12 — à Souillac | — |
| Samedi, | 13 — à Martel | — |
| Lundi, | 15 — à Vayrac | — |
| Mardi, | 16 — à Gramat | — |
| Mercredi, | 17 — à Labastide-Murat | — |
| Vendredi, | 19 — à Cajarc | 2 h. |
| Samedi, | 20 — à Figeac (Est) | — |
| Lundi, | 22 — à Figeac (Ouest) | — |
| Mardi, | 23 — à Lotronquière | — |
| Mercredi, | 24 — à Bretenoux | — |
| Jeudi, | 25 — à St-Céré | 1 h. |
| Vendredi, | 26 — à Lacapelle-Marival | 2 h. |
| Samedi, | 27 — à Livernon | 10 h. |
| Samedi, | 10 juin Ajournés (3 ^e subdivision) hôtel de la Préfecture, à 2 h. | |
| Lundi, | 12 juin, Ajournés (4 ^e subdivision), hôtel de la Préfecture, à 2 h. | |
| Samedi 17, | Closure des listes, à 2 h. | |

Le nouvel Inspecteur d'Académie arrive à Cahors aujourd'hui. On nous annonce qu'il prendra dès demain son service.

On nous annonce l'arrivée très prochaine à Cahors du cirque Bourgeois.

La nommée Faulière, épouse Rougier, demeurant au Faubourg St-Georges, s'amusait, le 24 du courant, dans sa chambre avec son enfant, âgé de 5 ans ; en reculant, l'enfant est tombé dans un chaudron plein de lessive bouillante, et s'est brûlé le bas du corps ; M. le docteur Clary, appelé, a déclaré que la brûlure n'avait pas de gravité.

Il a été déposé au bureau de police une pièce fautive à l'effigie de Napoléon III, portant la date de 1866. Ces pièces sont mal fabriquées et ne pèsent que 7 grammes.

On annonce que M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, à qui le commerce est déjà redevable de nombreuses améliorations, prépare en ce moment un projet de loi abaissant de 0,15 centimes à 0,10 centimes l'affranchissement des lettres, circulant dans l'intérieur de la France.

La nouvelle loi recevra son application dès le 1^{er} juillet prochain.

Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, du 20 avril, M. Bécays, receveur à cheval de 4^e classe à Montcoq, a été élevé sur place à la 3^e classe de son grade.

Nous félicitons notre compatriote et ami, de cet avancement bien mérité.

VISITES PASTORALES DE MGR L'ÉVÊQUE.

- Lundi, 1^{er} mai. — Confirmation à Catus.
- Mardi, 2. — Confirmation à Mechmont ; — coucher à Francoulès.
- Mercredi, 3. — Confirmation à Francoulès ; — coucher à Cahors.
- Lundi, 8. — Consécration de l'Eglise d'Anjols ; — coucher à Vaylats.
- Mardi, 9. — Confirmation à Escamps ; — coucher à Limogne.
- Mercredi, 10. — Confirmation à Limogne.
- Jeudi, 11. — Confirmation à Promilhanes ; — coucher à Laramière.
- Vendredi, 12. — Confirmation à Laramière ; — coucher à Cajarc.
- Samedi, 13. — Confirmation à Cajarc.
- Dimanche, 14. — Confirmation à Gréalou.
- Lundi, 15. — Confirmation à Cènevières ; — coucher à St-Géry.
- Mardi, 16. — Confirmation à St-Géry ; — coucher à Vers.
- Mercredi, 17. — Confirmation à Vers ; — retour à Cahors.
- Mardi, 6 juin. — Confirmation à la Cathédrale.

Le Voltaire donne les renseignements suivants sur l'incident de Gaillac, que nous avons signalé :

« La nouvelle du prétendu refus opposé par le président du tribunal, M. Bayard, à l'installation du nouveau procureur, M. Collondre, avait été lancée par un journal réactionnaire du Midi, qui s'est empressé de la démentir dès le lendemain.

« Rien de pareil ne s'était passé, et M. Collondre n'avait accepté de la part du président ni de personne.

« Il s'est trouvé seulement que la nouvelle résidence de M. Collondre n'était pas très-heureusement choisie, autant à son point de vue qu'à celui du parti républicain de l'arrondissement. Ce magistrat, en effet, qui est personnellement un excellent républicain, est le gendre d'un ancien procureur impérial qui a précisément laissé à Gaillac des souvenirs très-réactionnaires. De là, pour le nouveau procureur une situation assez fautive dont il a été le premier à voir les inconvénients, et qui l'a engagé à solliciter lui-même son changement.

« Tel est le fait dans toute sa simplicité. »

AGEN. — C'est jeudi soir que M^{lle} Agar interprétera sur notre scène le drame de Victor Hugo : *Marie Tudor*.

— Agen va être dotée de tramways.

Le délégué d'une Compagnie, dont le siège est en Belgique, est dans cette ville depuis quelques jours, où il étudie la question.

Il s'agirait d'établir, dès le début, une ligne qui, partant de la gare des voyageurs, ferait le tour de la ville par les boulevards.

TOULOUSE — Le Conseil municipal de Toulouse n'a pu se mettre d'accord pour voter la subvention demandée pour l'exploitation lyrique du théâtre du Capitole. Tous les systèmes proposés ont été rejetés successivement. Les choses restent donc dans l'état actuel. En attendant, on joue la féerie de *Cendrillon* au théâtre du Capitole.

COGNAC. — Si les transactions commerciales continuent à rester stagnantes, notre place de Cognac finira par devenir déserte, car déjà nos grands magasins se dégarnissent de plus en plus d'ouvriers et beaucoup d'entre eux vont se voir malheureusement dans la nécessité de se procurer du travail dans les contrées voisines.

Fort heureusement que l'aspect des récoltes ne laisse rien à désirer et que, de ce côté, l'espoir renaît.

RODEZ. — Le nommé Loubat, dit Manuel, âgé de 32 ans, a assassiné son père en lui tirant un coup de carabine à bout portant, tandis que le vieillard était couché dans son lit.

Son forfait accompli, le parricide s'est jeté dans le Tarn, mais manquant du courage nécessaire pour se faire justice, il en est sorti presque aussitôt et a été peu après livré à la gendarmerie.

TOULOUSE. — Dans la dernière séance du conseil général, une question d'affaires qui a dégénéré en question personnelle, a amené des paroles très vives entre M. d'Ayguevives et M. Dispan de Floran. Il y a eu provocation d'une part et d'autre.

— Un nouveau concours pour des emplois de télégraphistes femmes au bureau central de Toulouse aura lieu prochainement.

— Le Conseil général décide d'élever une

statue au poète Goudouli, et de donner une édition populaire de ses œuvres.

BIARRITZ. — On va construire un palais de cristal dans notre station balnéaire. C'est M. Brich, ingénieur de la compagnie anglaise, qui a fait le plan de l'édifice et choisi l'emplacement. Ce palais, qui comprendra une salle de concerts, un cercle nautique, un restaurant, etc., sera édifié sur la roche du Bastat, transformée en square.

PÉRIGUEUX. — Vendredi, au conseil général, est venue la discussion sur la concession des tramways départementaux. M. le préfet proposait l'ajournement ; mais, par 41 voix contre 1, le conseil général a voté la concession immédiate des lignes de tramways projetées à M. Séguineau, ingénieur civil à Paris.

— La Société historique et archéologique du Périgord tiendra sa réunion mensuelle le jeudi 4 mai prochain, à midi et demi, dans une salle du Musée, cours Tournay.

On lit dans le *Réveil de la Dordogne* :

Le chef de gare d'une petite localité du département de la Dordogne, souffrant d'une maladie de larynx, avait été mis par son médecin au régime du lait de chèvre.

et apportait à son mari le breuvage ordonné.

Elle fut obligée de s'absenter quelques jours et son mari se trouva dans l'obligation d'aller traire lui-même la chèvre.

Mais il avait compté sans le caractère sauvage et capricieux de cette espèce de bétail, et le lendemain, dès que la bête aperçut notre homme, elle se recula dans un coin de l'étable et, baissant une tête ornée de cornes menaçantes, elle fit comprendre au chef de gare que boire du lait et en traire étaient deux choses absolument distinctes.

Après quelques tentatives infructueuses, notre infortuné chef de gare comprit qu'il ne pourrait jamais arriver à obtenir par la force ce qu'il voulait de la bête.

Alors, pris d'une idée lumineuse, il remonta chez lui et endossa la jupe de sa femme, un caraco et son bonnet, et affublé de cette façon, il revint à l'étable où la bête, trompée par les apparences, se laisse docilement traire.

Le chef de gare remonta triomphant à son appartement avec son bol de lait fumant, et, se croyant au bout de ses peines, se mit à boire avec délice l'excellent breuvage.

Tout à coup la sonnerie électrique tinte, un train supplémentaire arrive et il n'est pas là ! emporté par l'habitude, notre chef de gare toujours revêtu de son costume féminin, descend l'escalier quatre à quatre et arrive sur le quai juste au moment où l'inspecteur de la ligne descendait de la machine.

On comprend la tête que fit ce dernier en voyant son subordonné dans cet accoutrement.

Le malheureux chef de gare, tout confus, expliqua comme il put sa position, et l'inspecteur qui est bon homme, n'a pas donné de suite à cette affaire.

MONTAUBAN. — M. B..., sous-lieutenant au 11^e de ligne, passait avant-hier dans la rue de Paris, lorsque son cheval, effrayé par un tas de pierres, fit un écart, M. B..., ne put maîtriser l'animal et fut désarçonné. Dans sa chute, il s'est facturé la jambe gauche.

M. B... a été transporté aussitôt à son domicile. L'accident n'aura pas de suites graves.

D'après le prophète de Gaillac, les orages, en mai, seront assez nombreux dans les périodes du 7 au 11, du 17 au 19 et du 24 au 29.

Ces orages seront généralement plutôt petits que forts, et porteurs plutôt d'ondées que d'averses. Ils seront, comme d'ordinaire, chargés parfois de grêle.

Les plus belles périodes seront celles du 1^{er} au 7, du 12 au 16, du 19 au 23, et du 30 au 2 juin.

Point de gelées de mauvaise nature à redouter ; surveiller, toutefois, les périodes du 1^{er} au 7, et du 11 au 16, ne serait-ce que par excès de précaution.

Vents extrêmement changeants et en assez forte opposition aux périodes pluvieuses.

Le Bureau météorologique du *New-York-Herald* nous communique la dépêche suivante :
New-York, 24 avril.

Une grande dépression traverse l'Atlantique au nord du 40° et, probablement, en développant une dangereuse énergie, elle arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norvège entre le 26 et le 28.

Du sud au nord-ouest, bourrasque et pluie, peut-être éclaircies. De basses températures suivront. Temps très orageux pendant la semaine.

La chambre de commerce de Paris vient de prendre la résolution suivante :

Tout en reconnaissant le service que rend l'administration des postes en encaissant les effets de commerce, la chambre de commerce estime que le recouvrement de ces valeurs, par la seule entremise de la poste grèverait le commerce, en général, de charges nouvelles très lourdes ;

Que le profit à bonne date entraîne des formalités difficiles à remplir pour les effets remis à l'administration des postes ;

Et, attendu qu'il importe de ne pas désorganiser un service qui fonctionne à la satisfaction du commerce,

La chambre de commerce demande le rapport de la circulaire ministérielle retirant aux huissiers effets de commerce à partir du 1^{er} juillet prochain.

LE VOL DE LA POSTE

Le *Temps*, rectifiant les détails donnés par les journaux sur le vol commis récemment à la poste centrale de Paris, constate que les lettres chargées ou recommandées qui ont été soustraites correspondent seulement à 15,000 francs de valeurs déclarées.

On est sur la trace des voleurs et il est probable que tous seront promptement sous la main de la police.

On nous écrit de Damazan, le 24 avril :
Il s'est passé, aujourd'hui, dans notre ville, un fait assez extraordinaire.

Vers deux heures de l'après-midi, un petit enfant, ayant été laissé seul dans une maison par l'imprudence des parents, dormait dans son petit berceau.

Au rez-de-chaussée de la maison se trouvait un jeune porc qui, ayant sauté par-dessus les planches du parc, est monté par l'escalier jusqu'au premier étage où il a trouvé l'enfant, et aurait certainement fini par le dévorer sans le secours de quelques voisins qui, ayant entendu des gémissements, sont accourus.

C'était un horrible spectacle que de voir ce pauvre petit être ensanglanté, et ayant déjà une de ses petites mains enfoncée jusqu'au-dessus du poignet dans la gueule de ce terrible animal, rendu furieux à la vue de quelques personnes qui voulaient lui faire lâcher sa proie.

Ce n'est qu'avec assez de peine qu'on a pu le faire descendre de la chambre, car on ne pouvait l'aborder, par suite des sauts prodigieux qu'il faisait.

L'enfant, grâce à ces prompts secours, n'a eu, du moins on l'espère, que quelques morsures sans gravité à la main droite, et quelques légères égratignures à la figure.

Cet exemple devrait rendre les parents plus prudents, et leur montrer tous les dangers qu'il y a à abandonner ainsi des enfants en bas-âge.

BIBLIOGRAPHIE

Les Fables patoises de notre compatriote M. l'abbé Héritié, sont très appréciées par la presse des départements voisins. Nous lisons les lignes suivantes, aussi justes qu'élogieuses, dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Sous la rubrique de *fables patoises*, M. l'abbé A. Héritié, membre de la *Société des Etudes du Lot* et du *Félibrige d'Aquitaine*, vient de faire paraître un fascicule, vraie bonne fortune pour les amis de cette langue patoise, si propre à rendre les beautés de la nature.

Ce poète cadurcien s'est inspiré des fables de La Fontaine, il en a même accepté les titres ; mais il les a tellement appropriés à son pays, aux usages locaux, en employant l'idiôme quercyinois,

qu'on oublie un moment les œuvres de l'immortel fabuliste. On en est encore bien plus épris, quand on a eu, comme nous, l'heureuse chance de les avoir entendu débiter par l'auteur avec tous les accents du patois cadurcien.

Lou rat noble et lou rat grioule, est une fable on ne peut plus charmante, un vrai petit chef-d'œuvre.

Le Toupé de lat, inspiré par la laitière et le pot au lait, est aussi délicieuse.

Nous citerons encore, *La fêdo et l'agnel*. — *La femmo et lou Secret*. — *Lou conseil des rats*.

Le tout est pris sur le vif, l'auteur connaît les acteurs qu'il met en jeu, il en tire le meilleur profit, aucun détail n'est négligé ; le tout agrémenté des couleurs et des expressions locales.

Analyser ce petit chef-d'œuvre de 48 pages, est chose impossible ; on ne peut s'en rendre compte qu'en les lisant ou en les entendant débiter.

Ce premier fascicule, bientôt suivi d'un second, il faut l'espérer, doit être dans toutes les bibliothèques, surtout dans celles des amis de la langue patoise.

L'abbé Héritié est non-seulement fabuliste, mais il est encore poète ; son patriotisme lui a inspiré des vers très chaleureux et très appréciés sur *l'Erection d'un monument aux mobiles del Lot, penden la guerre de 1870*.

Cette poésie a obtenu une médaille d'argent et ledit monument fut inauguré l'an dernier, à l'époque du concours régional, par M. Gambetta.

Encore une fois, nous ne saurions trop recommander les œuvres de M. Héritié, aux vrais amis des lettres et de la langue populaire.

Vente chez Crayssac et Girma, libraires. — Prix,

Dernières Nouvelles

Paris, 26, soir.

La commission extra-parlementaire qui s'occupe des modifications à apporter à la loi de 1867 sur les sociétés, a adopté aujourd'hui le rapport de M. Lyon-Caen, professeur agrégé à la Faculté du droit de Paris, qui conclut à la suppression de l'exception de jeu en matière d'opération de bourse.

— Les préfets de l'Oise, de l'Yonne et de Seine-et-Oise, seront compris dans le mouvement administratif annoncé pour la semaine prochaine. Le dernier, M. Cotto, passera dans l'administration des finances.

— On annonce que le principal auteur du vol du bureau central de la poste, vient d'être arrêté.

L'employé qui est depuis plusieurs jours en état d'arrestation, serait son complice.

— M. Barodet a annoncé à plusieurs de ses amis, qu'il avait déjà examiné plus de soixante dossiers, par départements complets, de professions de foi et de programmes électoraux. Il compte avoir terminé son travail pour la rentrée.

— L'affaire Challemel-Lacour-Rochefort, sera plaidée au fond mercredi prochain. M. Rochefort avait contesté la compétence de la cour.

Dans la manifestation des étudiants ; de nombreuses arrestations on eu lieu ; la foule ne s'est dispersée qu'après plusieurs sommations.

DÉPÊCHES

Paris, 27 avril.

Une dépêche de Berne annonce que le conseil des Etats a ratifié, par 37 voix contre 2, le traité de commerce franco-suisse.

— Le parlement italien commencera vendredi la discussion du traité de commerce conclu avec la France. Cette discussion durera environ quatre jours, et il est certain qu'elle se terminera par l'adoption du traité.

Aussitôt l'affaire terminée, le gouvernement italien nommera son représentant à Paris.

— La nouvelle de Munich, annonçant l'arrestation d'un officier français, est entièrement erronée.

Bourse de Paris.

Cours du 27 avril

| | |
|-------------------------|--------|
| Rente 3 p. % | 83.50 |
| — 3 p. % amortissable | 84.00 |
| — 3 p. % amort. nouveau | 00.00 |
| — 4 1/2 p. % | 111.25 |
| — 5 p. % | 118.25 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 25 Avril 1882

L'ajournement de baisse, si violemment poursuivi sur les institutions de Crédit, a subi un temps d'arrêt ; les acens d'un certain nombre d'entre elles ont retrouvés demandes et obtenu une reprise d'une certaine importance. Nos rentes sont restées délaissées pendant ce relèvement de quelques-unes des valeurs les plus maltraitées pendant ces derniers temps.

Le 5/0 est à 118. 35, le 3 0/0 à 83.95, l'amortissable 84.15.

La Banque nationale se traite à 500 fr. Ce tabaissement momentané des cours est le résultat des réalisations du groupe qui avait accaparé une certaine quantité d'actions pour se rendre maître de l'assemblée générale des actionnaires, réalisations dans lesquelles il faut voir l'abandon d'un projet qui n'avait plus aucune chance de se réaliser. La situation de la Banque nationale est très bonne et ses actions sont appelés à recevoir des cours bien plus élevés.

Les titres de la Banque hypothécaire de France nous paraissent très avantageux à acheter. L'action à 595 représente 220 francs à débours ; elle va recevoir 8 fr. 20. Le premier exercice avait donné 6 fr. 25. Le dividende de 1882 sera, au minimum, de 11 ou 12 francs. Les obligations de 500 francs 3 0/0 de cette société, émission de 1881, sont à 318 en hausse de 15 francs depuis 6 jours ; elles doivent atteindre le cours des obligations de chemins de fer ; les obligations de 1.000 francs, emprunt 1880, ont un très large marché à 385. On demande beaucoup en banque les obligations 4 0/0 et les bons de caisse 5 0/0 ; nous aurons à reparler de ces titres.

près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT

D'une demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du trois avril mil huit cent quatre-vingt-deux, et par exploit de M^e Antoine David, huissier, à la résidence de Lauzès, y demeurant, en date du vingt-quatre avril courant, la dame Augustine Higouet sans profession, épouse du sieur Antoine Mayzen, habitant et domiciliée de la commune de Sennillac, laquelle est pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors en date du trente juin mil huit cent quatre-vingt-un, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens. Elle a constitué M^e Scipion DELBREIL, pour son avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié véritable,
A Cahors le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

DELBREIL.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi 26 avril 1882.

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-Bouffe en 4 actes.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — *Astronomie populaire*. 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — *Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle*. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 41 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris. 2

VARIÉTÉS

LE QUERCY EN 1699

Extrait du Mémoire de la Généralité de Montauban

DRESSÉ PAR ORDRE DE M. LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1699. — (Suite).

Le registre qui contient toutes ces divisions et subdivisions s'appelle cadastre ou compoids, et dans les grosses communes il y en a ordinairement deux, l'un qui comprend les fonds, l'autre qui se rapporte à l'industrie, et dans la pratique le terme de cadastre est employé pour le premier usage, comme celui de compoids pour le second.

Le cadastre est donc proprement un livre terrier où le détail de tous les héritages est énoncé, tant pour chaque communauté en général que pour chaque particulier. A l'égard des noms qu'ils portent et des tènements qui leur sont propres, il y a d'abord un chapitre des biens nobles où sont employées les personnes non sujettes à la taille avec la raison de leur exemption, et ensuite un second des biens appelés ruraux, qui sont sujets à l'imposition.

On y marque 1^o l'estimation de ce que chaque héritage peut valoir, ce qui s'appelle *abonnement* ; 2^o pour avoir un pied certain sur lequel on puisse régler l'imposition, on divise la somme totale des abonnements en livres livrantes, ce qu'on appelle *allivrement*, chaque livre étant subdivisé en quatre quarts ; 3^o Sur ce

fondement, on y marque à la marge de chaque tènement ce qu'il y entre de livres livrantes, de sols, de deniers et de quarts ; 4^o finalement on partage sur chaque tènement, au marc la livre, l'imposition que chaque communauté doit payer, le tout à proportion de l'allivrement, de sorte que, si, par exemple, une communauté est taxée à 3,000 livres de taille, et qu'elle ne possède que 2,900 livres livrantes, il s'ensuivra que la livre portera une livre 10 sous ; le sol 1 sou 6 deniers ; le denier 1 et demi. Ainsi, le possesseur d'héritages roturiers qui aura dans son allivrement 4 livres livrantes 5 sous 4 deniers, sera cotisé de 6 livres 8 sous. Il est certain que cette méthode est la plus parfaite qui soit pratiquée dans le royaume pour le règlement des impôts et qu'elle empêche autant qu'il est possible les divisions qui désolent les autres provinces au sujet de l'imposition des tailles.

A l'égard du compoids qui regarde les biens meubles et l'industrie, comme on vient de le dire, il a été introduit pour soulager les biens en fonds de terre et dans une vue de justice, puisque les biens meubles des taillables que l'on appelle dans la généralité *cabaux* ou meubles livratifs, c'est-à-dire dont on trafique et qui proviennent de l'industrie des artisans, ne doivent pas moins contribuer que les autres à porter les charges publiques ; mais il arrive que comme les fortunes particulières sont sujettes à bien des altérations en bien ou en mal, aussi le compoids change souvent de forme en chaque communauté.

Par le règlement de 1666 fait au sujet des tailles de cette généralité, il n'est permis d'imposer par compoids qu'au 10 dans les villes, au 12 dans les bourgs et au 15 dans les autres communautés ; mais l'auteur n'explique point ou du moins il le fait très-mal, si cette qualité a rapport à la valeur intrinsèque des biens meubles livratifs ou cabaux, ou si elle se règle seulement sur leur produit, ou profit qui en résulte. Au surplus les nobles ecclésiastiques et officiers des cours supérieurs sont exempts de cette sorte d'impositions cabalistes, mais tous bourgeois, artisans et autres non privilégiés y sont sujets, quand bien ils seraient compris dans le cadastre. Pour les biens de fonds, ils sont taxés modérément et eu égard aux charges qu'ils portent d'ailleurs. Cet ordre supposé, la forme dont se fait l'imposition dans la généralité n'a rien de singulier : l'intendant y reçoit les commissions de la Cour contenant ce que chaque élection doit porter, et la répartition s'en fait sur les communautés et à proportion des feux et des bellugues dont elles sont composées ; la quotité est arrêtée par l'intendant et par les officiers de chaque élection dans un mandement exprès qui est adressé à chaque communauté en particulier. Les consuls des lieux en font une seconde répartition sur les contribuables et les rôles en sont vérifiés en la manière ordinaire. Mais comme par cette sorte de conduite ou de dispensation des impôts qui est fixe, il arriverait que les particuliers qui souffrent des accidents de fortune, grêle, inondations, incendies, etc., qui les accablent quelquefois subitement, ne pourraient dans ces sortes de cas subvenir aux tailles, l'intendant a toujours soin d'obtenir quelques sommes de diminution sur la taille de l'année, et il en gratifie, selon l'intention du roi, les lieux qui ont fait des pertes. Ainsi, en l'an 1700, il était autorisé par la Cour à remettre aux communautés affligées jusqu'à la somme de 100,000 livres.

(A suivre).

M.-J. BAUDEL.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
 et Diplômes d'Honneur
 DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
 DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
 TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

FOURGEAUD & LACOSTE
 PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.
 Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
 DIJON.
 n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
 MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

GUÉRISON Certaine
 des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toute nature datant de 20 et même de 30 ans, compliqués ou non d'eczéma. — S'ad. à M. BOSSOT, Médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne). — Env. du Prospectus gratis

CORS AUX PIEDS
 Durillons et ois de Perdrix, Verrues AUX PIEDS ET AUX MAINS

GUÉRISON CERTAINE
 Par la Pommade **GALOPEAU**, dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies, 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25. Se méfier des contrefaçons. Exiger l'adr. ci-contre 49, boul. de Strasbourg, PARIS

HERNIES
 DESCENTES, CHUTES DE MATRICES
 GUÉRISON CERTAINE ET RADICALE
MÉTHODE MIGNAL-SIMON
 Médecin-Herniaire aux **HERBIERS (Vendée)**.
 NOTICE GRATUITE & FRANCO - Affranchir

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
 Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 4^{er} au 8.
 Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
 L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château*;

2^o Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats. On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé. (Décor et architecture religieuse).

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
 HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.
 Tous les Envois sont faits franco.

LA
VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

B 5634

PHOTOGRAPHIE
HONORÉ & FILS

BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17
 CAHORS, Boulevard Sud, maison Mire

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.

Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS
 Peinture à l'huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril

LOU MORTYRE
 DE
SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
 prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1884

PHARMACIE CENTRALE
 DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN
 Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : *Elixir vermifuge* contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — *Extrait fluide des 3 quinquinas*, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — *Liquore de Goudron* contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — *Sirope pectoral* et *Pastilles des Chantres* contre les rhumes récents et anciens. — *Injection végétale* contre les écoulements, guérison assurée. — *Eaux de toilette*, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — *Eaux minérales* de France et de l'Étranger. — Grand choix de *Bandages*, *Bas à varices* et articles d'Allaitement.

IL FAUT LIRE DANS
LE JOURNAL DU DIMANCHE
 Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE
 A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT
ET LE VOYAGE EN CHINE
 par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4^o

ABONNEMENTS :
 PARIS, 1 An, 6 fr. DÉPARTEMENTS, 1 An, 8 fr.
 — 6 Mois 3 » — 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE,
 1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.
 — — pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX : place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CRÉDIT DE FRANCE
 Société anonyme : Capital 75 Millions
 Siège social : 16-17, rue de Londres, PARIS

Le CRÉDIT DE FRANCE reçoit les Titres en Dépôt, encaisse les Coupons, exécute les Ordres de Bourse sans commission, ouvre des Crédits sur garanties, délivre Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.

Il reçoit les Dépôts d'argent et délivre des Bons de Caisse à Échéance Fixe, au porteur de 100, 500, 1.000, 5.000, 10.000 et 20.000 francs, avec coupons d'intérêts payables par trimestre, à tous ses guichets.

L'Intérêt sur les Dépôts de Fonds est fixé comme suit :

5% sur les dépôts à 2 ans et au-delà;
 4% id. de 1 an à 23 mois ;
 3% id. de 6 à 11 mois ;
 2% id. remboursab. à vue dans les Succursales;
 1 1/2% id. remboursables à vue au Siège social.

LE MONITEUR DES VALEURS LOTS
 Organe financier du Crédit de France
 PARAIT TOUS LES DIMANCHES

Il publie les Cours de la Bourse, une Revue des Valeurs cotées et la Liste officielle de tous les tirages.

ABONNEMENT
 Pour la France et l'Étranger : Un Franc par An.
150.000 ABONNÉS
 On s'abonne à Paris, au Siège Social; en province, aux Succursales et dans tous les bureaux de Poste.

Tous connaissent

la Maison DELUMET, 26, Passage Raguinot, Paris, seul inventeur d'un Vin revenant qu'à 20 cent. le litre, pesant 10 degrés d'alcool, garanti à l'analyse, ayant le goût de Bordeaux. Messieurs, c'est la vraie saison, pressez-vous de faire vos commandes. Pour cela, il suffit d'adresser 12 fr. en un mandat-poste ou timbres, afin de recevoir franco de port et d'emballage un des deux produits le plus urgent ainsi qu'une méthode des mieux combinées pour fabriquer 550 litres de bon vin. Ainsi, suivant ma méthode, il me faut qu'un fût et deux produits seulement; j'en adresse un et le deuxième se trouve chez soi. — Donc, rien de plus simple — se presser; c'est le moment où les besoins, en général, se font sentir.



PLUS DE FEU!
 60 ANS DE SUCCÈS
LINIMENT-BOYER-MICHEL D'AIX
 J. CORMIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre)
 Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Echaris, Molettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc. 57, chez tous Pharm.
 Dépôt général: MARCHAND, 14, r. Grenier-St-Lazare, Paris

Propriétaire-Gérant A. Layton.

Maison de confiance
O. DELORD
 Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
 ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
 PRIX TRÈS MODÉRÉS.